

DOSSIER SPÉCIAL

Femmes et politique

Les Socialistes ont fait le point sur les efforts en matière de recrutement et de mobilisation des femmes à l'approche des élections fédérales, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue vendredi dernier.

Que faire pour augmenter la participation des femmes ?

Que n'a-t-on pas entendu lors du débat sur la mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes qui a eu lieu le 8 mars 2007?

"C'est un non-sens, il n'y a que des propositions socialistes pour l'égalité, je suis une personne qui affirme qu'il faut continuer avec l'inégalité entre femmes et hommes, etc."

On a parlé de passions et de volupté. Or, il est vrai que Dieu ou la nature – selon vos croyances ou opinions personnelles – a décidé que la moitié de l'humanité portera les enfants et l'autre pas. Mais la question ne se limite pas à l'existence de cette différence, mais au fait que celle-ci ne devrait pas se traduire de façon négative sur le plan des conditions de vie des femmes comme des hommes. Qu'elle ne devrait pas induire des discriminations, mais au contraire être prise en compte sous la forme d'un partage égal des pouvoirs économiques, sociaux et politiques. L'égalité des sexes n'est pas la similitude ou l'identité de ceux-ci, pas plus qu'elle ne doit établir pour norme les conditions et les modes de vie des hommes. Sur ce constat, les partis de gauche et les partis du centre sont d'accord. Seule l'extrême droite prône ouvertement l'inégalité et donc la violation de la Constitution et des lois acceptées par le peuple, soit dit en passant. Depuis longtemps l'égalité des sexes est perçue comme le fait de fournir aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, des droits égaux, des chances égales, des conditions et des traitements égaux dans toutes les sphères des vies privée et publique. Si l'égalité est acceptée aujourd'hui comme principe fondamental du fonctionnement de notre

société, on reconnaît également que l'égalité des droits ne mène pas forcément à une égalité dans les faits. Il est dès lors essentiel de comprendre que les conditions de vie des femmes et des hommes sont fort différentes.

La participation des femmes à la vie professionnelle est un des principaux chantiers de la lutte contre les inégalités sociales fondées sur le sexe. Dépendant de la répartition traditionnelle des rôles sexuels, cette participation reste aujourd'hui encore moins fréquente et se déroule dans de moins bonnes conditions pour les femmes que pour les hommes.

Loi violée en toute impunité

On le sait, dix ans après l'entrée en vigueur de la LEg, les discriminations dont sont victimes les femmes dans le monde du travail sont toujours une réalité. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes sont considérables. Ils atteignent 20% en moyenne. Selon l'Office fédéral de la statistique, environ 60% des différences de salaire entre femmes et hommes résultent de facteurs objectifs. Reste une différence de 40% qui ne s'explique pas par des facteurs objectifs et qui doit donc être considérée comme une discrimination salariale. La loi est donc violée en toute impunité.

Le rapport de synthèse du Conseil fédéral qui a fait l'objet de discussions lors du débat organisé au Conseil national le 8 mars 2007, et qui faisait suite à un postulat Hubmann, énonce les difficultés auxquelles les femmes

sont confrontées: peur du licenciement quand elles intentent une action en justice, procédures longues et coûteuses en frais d'avocat-e-s, difficulté de prouver le harcèlement sexuel ou la discrimination à l'embauche, indemnités pas assez élevées, etc. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste avait déposé, le 8 mars 2006, un bouquet d'interventions proposant des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité de cette loi. Des mesures proactives, une protection contre les congés de repréailles plus étendue, une autorité dotée de compétences d'investigation et d'intervention sont indispensables car ce n'est pas sur la base facultative que l'égalité dans les faits sera réalisée. Lors de la séance du 8 mars 2007, le Conseil national a accepté la proposition que le Conseil fédéral adopte un plan de mesures (Motion Leutenegger Oberholzer 04.3814), qu'il adopte un rapport de suivi (Postulat Roth-Bernasconi 06.3034) et qu'il prenne en considération les compétences acquises dans le cadre extraprofessionnel lors d'engagements à l'administration (Postulat Heim 06.3030). De même, un

postulat de Mme Leutenegger Oberholzer demandant au Conseil fédéral de présenter dans un rapport les possibilités qu'il y a de certifier les entreprises qui militent pour le respect de l'égalité garantie dans la Constitution fédérale a été accepté. Sans oublier le congé paternité qui a passé la rampe (Motion Nordmann 06.3662) et la campagne contre la violence à l'égard des femmes (Motion Roth-Bernasconi 06.3725).

Toutes les propositions visant à rendre la loi fédérale sur l'égalité plus mordante ont par contre été refusées.

Le bilan de cette journée est donc en demi-teinte. Néanmoins, nous continuerons le combat féministe. Un combat qui, depuis ses débuts, sans aucune violence, transforme notre monde avec force et poésie.

Maria Roth-Bernasconi
Conseillère nationale et co-présidente des femmes
socialistes

Motion fédérale pour une plus grande participation des femmes

La Suisse a rejoint relativement récemment les pays octroyant le droit de vote aux femmes, puisque c'est en 1971 seulement que les citoyennes ont pu exprimer leurs opinions au même titre que les citoyens.

Depuis lors, 5 femmes ont été élues au Conseil fédéral et 2 d'entre elles ont occupé le poste de Présidente de la Confédération. Sur les 72 présidents du Conseil national et du Conseil des Etats, 10 ont été des présidentes.

Quant au pourcentage de femmes élues au parlement fédéral, il atteint 25% au Conseil national et 23,9% au Conseil des Etats, en progression de 7% depuis 1995. Cette amélioration relative de la situation n'empêche pas notre pays de reculer au classement établi le 8 mars de chaque année par l'Union Interparlementaire, car d'autres pays ont fait mieux voire nettement mieux en la matière au cours des douze dernières années. La Suisse figure donc au 31^e rang de ce classement, derrière 11 pays européens mais aussi derrière des pays de tous les continents.

Le nombre de parlements comptant au moins 30% de femmes a quadruplé en 10 ans. En 1995, les femmes représentaient plus de 30% des parlementaires dans 5 pays seulement. En octobre 2005, 20 parlements ont atteint l'objectif de 30% énoncé dans le Programme d'action de Beijing et considéré par certains comme un seuil critique qu'il est nécessaire de franchir pour que s'opère un véritable changement dans les parlements. Relevons au passage que 16 des 20 pays comptant au moins 30% de femmes au parlement appliquent des quotas électoraux.

Nous faisons donc bel et bien encore partie de ces pays dont la démocratie est inachevée, comme l'Union

Interparlementaire le définit très justement.

Mais les choses se gâtent car, non seulement nous ne progressons que très lentement sur le chemin d'une participation pleine et entière des femmes à la vie politique du point de vue du nombre d'élues mais, selon les résultats de l'étude la plus récente, nous sommes même en train de reculer dans le domaine de la participation des femmes aux élections.

Si, depuis qu'elles ont le droit de vote, les femmes ont toujours moins participé que les hommes aux échéances électorales, on pouvait l'expliquer par le fait que les femmes plus âgées n'y ont pas été habituées dès le début et se sentent donc moins concernées. Mais on retrouve aussi une différence de participation chez les femmes plus jeunes par rapport à leurs contemporains. Pire, l'écart de participation entre hommes et femmes augmente à nouveau, passant de 8% lors des élections fédérales de 1995 à 16% lors de celles de 2003.

On trouve certainement dans le faible pourcentage de femmes élues une explication à ce désintérêt des citoyennes pour la vie politique. Mais on peut aussi y voir le résultat d'une présence médiatique beaucoup plus limitée pour les femmes, comme cela a notamment été démontré par une étude des élections fédérales de 2003: s'il y avait 35% de femmes candidates aux élections fédérales, la place que les médias leur ont réservée n'était que de 25%.

La femme aux fourneaux, l'homme à la radio

Plus près de nous, une de nos concitoyennes a récemment interpellé le directeur de la RSR sur les résultats éloquentes d'une recherche effectuée entre le 16 octobre et

le 22 décembre 2006. Ainsi, sur les trois points d'ancrage du journal du matin de la RSR, les femmes sont largement minoritaires puisqu'elles ne représentent que le 17,5% en moyenne des personnes invitées. A l'analyse quantitative s'ajoute une analyse qualitative qui ne fait que renforcer les stéréotypes: aux femmes les affaires domestiques et l'éducation, aux hommes les affaires publiques. Et tout cela se passe dans

un média de service public qui devrait se préoccuper au moins autant de la qualité de ses informations que de son taux d'audience!

Comment voulez-vous, après ça, que les femmes se sentent concernées par la vie politique, qu'elles s'identifient à des élues, qu'elles se sentent représentées par elles?

Les autorités publiques se doivent

de réagir au plus vite à ce qui constitue une menace pour le bon fonctionnement de notre démocratie, raison pour laquelle nous déposerons la semaine prochaine une motion qui demande au Conseil fédéral de mettre sur pied une campagne de sensibilisation à l'égard des femmes

*Liliane Maury Pasquier
Conseillère nationale*

Motion cantonale pour une campagne de sensibilisation

Les constatations faites au niveau fédéral s'appliquent malheureusement aussi sur le plan cantonal, notamment au canton de Genève qui est pourtant réputé pour être progressiste.

Ainsi, si l'on se réfère aux élections du Grand Conseil, on constate que la participation des femmes a tendance à régresser. En 1997, 42,3% des hommes et 36,8% des femmes sont allés voter, laissant apparaître une différence de 5,5% entre les hommes et les femmes. En 2001, la différence s'est un peu réduite, passant à 4,9% pour remonter à 5,1% en 2005.

De même, la représentation des femmes au Grand Conseil était de 35% aux élections de 1997 pour tomber à 25% en 2001 et remonter à 30% en 2005.

Il faut relever que ce déficit de représentation des femmes se retrouve dans les partis de droite qui présentent beaucoup moins de femmes ou dont les candidates se font moins bien élire que leurs collègues masculins. Malgré ces piètres résultats, ces partis refusent obstinément de se donner les moyens d'avoir plus de femmes, en particulier d'accepter le principe des quotas de liste. Le Parti

socialiste a présenté à deux reprises des projets de loi dans ce sens, mais ils ont été à chaque fois balayés par la majorité de droite et d'extrême droite du Grand Conseil. Pourtant, dans les pays où l'on a instauré des quotas de liste, la représentation des femmes est maintenant beaucoup plus importante. C'est le cas notamment de la France.

Cette désertion des femmes de la politique est d'autant plus préoccupante qu'elles représentent le 53% de l'électorat!

Ségolène et Titine

Parmi les explications avancées par de récentes études, il a été relevé que les femmes manquent de modèles pour s'identifier à la politique et que les femmes politiques manquent beaucoup de visibilité. En effet, les médias, y compris la radio Suisse romande qui est pourtant un service public, ne donnent pas souvent la parole aux femmes et ne les mettent pas en valeur au même titre que les hommes. Leur part d'antenne ou les articles où elles sont citées sont beaucoup plus rares; on leur donne la parole sur des sujets qui sont traditionnellement féminins comme l'éducation et le social; enfin, on

s'attache souvent à décrire leur apparence physique ou leur tenue vestimentaire ou on les appelle souvent par leur prénom (Micheline, Ségolène, Titine (!) pour Martine Brunshwig Graf, etc.), alors que l'on ne se permettrait pas des attitudes semblables vis-à-vis des hommes.

Face à cette problématique, des député-e-s socialistes genevois-e-s ont déposé une motion pour que le Conseil d'Etat lance une campagne de sensibilisation à l'égard des femmes en politique et que des mesures soient prises afin que la promotion des femmes en politique soit mise en avant dans les cours d'éducation citoyenne par exemple.

Les Socialistes sont convaincu-e-s qu'un ensemble de mesures dictées par une volonté politique affirmée peut changer de manière significative la représentation que l'on a de l'engagement des femmes en politique et les inciter à s'impliquer de manière résolue dans la gestion des affaires publiques. Notre démocratie s'en trouvera renforcée!

*Laurence Fehlmann Rielle
Présidente du PSG*

Allocution de Micheline Calmy-Rey, à la Comédie de Genève

Mesdames,

Dans sa comédie "Lysistrata", Aristophane montre comment les femmes mettent fin à la guerre entre Athènes et Sparte. Dans les deux cités rivales, elles font serment de faire la grève du sexe tant que les hommes continueront de se battre. Pour les faire revenir à la raison, les Athéniennes vont même jusqu'à s'emparer de la citadelle où l'on conserve le trésor public. Elles leur coupent les vivres!

Le succès est éclatant. Athéniens et Spartiates abandonnent les armes et organisent avec les femmes une grande fête de la réconciliation et de l'amour.

Il y a 2000 ans déjà, le message était clair: les femmes peuvent accomplir de grandes choses à condition de s'unir et d'agir.

Mesdames,

Nous nous plaignons souvent des difficultés que nous rencontrons, de la peine que nous avons à réconcilier vie de famille et vie professionnelle, des salaires inégaux, de la violence domestique. Plutôt que de nous plaindre, agissons.

Mesdames,

L'objectif est clair: il est inscrit dans notre Constitution fédérale. Comme le stipule l'article 8, alinéa 3, l'homme et la femme sont égaux en droit. La loi veille à une égalité de fait et de droit, surtout dans le cadre de la famille, de l'éducation et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale.

Nous avons fait bien du chemin, si nous comparons la situation des femmes en ce début de XXI^e siècle à celle d'il y a cinquante ans. Nous avons obtenu le droit de vote. Nous avons obtenu une AVS dissociée du statut matrimonial, un régime matrimonial partenarial, l'assurance maternité, la dépénalisation de l'avortement. Dans l'enseignement gymnasial et dans certaines filières universitaires, les étudiantes sont majoritaires. Et déjà, face à la réussite scolaire des filles, les pédagogues s'inquiètent des conséquences d'une supposée féminisation de l'enseignement.

Mais nous sommes encore loin de réaliser notre postulat constitutionnel. Quelques chiffres pour illustrer la réalité dans notre pays:

- L'égalité salariale n'est toujours pas conquise. Les différences salariales entre les hommes et les femmes se chiffrent à 21 pour cent.
- Les conseils d'administration des entreprises recensées dans le SMI ne comptent encore que neuf pour cent de femmes. Et dans 38 pour cent des entreprises SMI, aucune femme ne siège au conseil d'administration.
- Au Conseil fédéral, il y a maintenant deux femmes pour

5 hommes, un rapport qui passe à 3 pour 5 si l'on tient compte de la Chancellerie fédérale.

- La part des femmes est de 23,9 pour cent au Conseil des États.
- Au Conseil national, elle est de 26 pour cent.
- Dans les gouvernements cantonaux, la proportion des femmes est de 22 pour cent.
- Dans les universités, elles sont à peine 11 pour cent à occuper une chaire de professeur.
- Moins de 20 pour cent des personnes citées dans les informations politiques publiées par les médias sont des femmes – un pourcentage inférieur à celui des femmes exerçant une fonction ou un mandat public.
- Les femmes qui élèvent seule leurs enfants sont en tête des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté.
- Il y a trop peu de structures de garde extrafamiliale et notre système scolaire permet difficilement de concilier vie familiale et vie professionnelle. Certains chiffres sont éloquentes: en Suisse, 38 pour cent des femmes diplômées de l'université de la classe d'âge née entre 1960 et 1964 n'ont pas d'enfants.
- La quasi-totalité des travaux non rémunérés – travaux domestiques, garde d'enfants – sont accomplis par des femmes. Des calculs effectués en 2000 ont montré que le travail non rémunéré des femmes atteint une valeur estimative de 160 milliards de francs. Et le travail non rémunéré augmentera à mesure que diminueront les ressources consacrées à la garde des enfants ou au secteur de la santé.

Les stéréotypes sont d'autres entraves à la progression des femmes. Je pense ici à ces éternels clichés au travers desquels la femme est perçue – et au travers desquels, trop souvent, elle se perçoit elle-même. Ce plafond de verre tant décrié est surtout fait de stéréotypes sexués, j'ose le dire, de préjugés tenaces sur les caractéristiques spécifiques des femmes et des hommes.

Mais ce qui me choque le plus, ce sont les violences faites aux femmes ici en Suisse et ailleurs dans le monde. Vous connaissez certainement la chanson de Tracy Chapman:

"La nuit dernière, j'ai entendu crier. Des éclats de voix derrière le mur. Une autre nuit sans sommeil pour moi. À quoi bon appeler la police. La police vient toujours trop tard, quand elle vient..."

Et quand elle arrive c'est pour dire qu'elle ne se mêle pas de la vie privée des gens. Dès que les agents ont passé la porte, alors les larmes jaillissent de ses yeux...

La nuit dernière, j'ai encore entendu crier. Puis un silence qui a glacé mon âme. Quand j'ai vu l'ambulance dans la rue, j'ai prié pour que ce ne soit qu'un rêve"

Mesdames et Messieurs,

Il est difficile d'oublier cette chanson de Tracy Chapman, tant de fois écoutée, ces paroles oppressantes sur la violence domestique. Elles me reviennent en tête alors que nous nous trouvons ici ensemble, fêtant gaiement notre journée – la journée de la femme. Nous évoquons la triste réalité de bien des destins de femmes. Une réalité brutale pour trop, bien trop, de femmes.

La violence contre les femmes et les petites filles a plusieurs visages. Elle se joue et se noue au foyer, ou sur le lieu de travail. La violence contre les femmes prend des formes multiples: mutilations génitales, maltraitements, exploitation sexuelle et traite. Les sociétés qui jugent les femmes indésirables, inutiles et coûteuses, les tuent même dans le ventre de leur mère. Une autre forme de violence sexospécifique. De violence contre les femmes.

Les paroles de Chapman sont d'une accablante tristesse, elles illustrent ce cercle vicieux fréquent, si fréquent, de la détresse et de l'impuissance.

Si les femmes sont désarmées face à la violence, c'est que beaucoup d'entre elles n'ont pas de ressources. 70 pour cent des 1,3 milliards de personnes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté dans le monde sont des femmes. Souvent privées d'accès à la terre, à l'héritage, à l'éducation, les femmes n'ont que très peu d'autonomie. La pauvreté a le visage d'une femme.

La discrimination à l'égard des femmes est aujourd'hui la forme d'exclusion la plus répandue à travers le monde. En Afrique et en Asie, les femmes travaillent en moyenne 13 heures de plus par semaine que les hommes. Il leur faut parfois plusieurs heures par jour pour chercher de l'eau. Elles consacrent toute leur énergie à survivre et à faire survivre leur famille. Sur quelque 550 millions de travailleurs pauvres, 330 millions sont des femmes. Et la pauvreté frappe doublement les femmes. Elles sont non seulement majoritaires parmi les personnes contraintes de vivre avec moins d'un dollar par jour, mais aussi écartées systématiquement de la vie économique et marginalisées, car les inégalités sociales entre les femmes et les hommes engendrent elles-mêmes des inégalités de distribution des richesses et d'accès aux ressources productives – comme le crédit, les revenus, le marché du travail et l'éducation.

La lutte contre la pauvreté est une lutte contre la pauvreté des femmes. Chez nous en Suisse aussi. Et donc une lutte pour les droits des femmes. À l'inverse, le renforcement des droits des femmes et la traduction dans les faits de l'égalité entre les hommes et les femmes ouvrent aux femmes l'accès aux ressources les plus importantes, leur permettant d'être moins démunies et impuissantes. C'est pourquoi la Suisse s'engage en faveur de la lutte contre

la pauvreté des femmes et pour le renforcement des droits des femmes dans sa politique extérieure.

Même en temps de paix, les femmes peuvent rester vulnérables, démunies et impuissantes. Mais leur situation se dégrade, lorsque des conflits armés menacent, éclatent, s'éternisent ou se soldent par un cessez-le-feu précaire. Beaucoup pensent que les hommes sont les victimes des guerres – ils meurent dans des massacres, ils meurent comme soldats, comme combattants armés. Mais la guerre fait aussi des victimes parmi les femmes: rarement impliquées dans les combats en raison de leur rôle social, les femmes survivent à la guerre. En tant que veuves ou qu'épouses d'un mutilé de guerre, elles doivent prendre en charge la famille et sa subsistance dans un tissu social désagrégé, tout en conservant leur rôle maternel traditionnel, malgré leurs traumatismes, leurs blessures physiques et morales. Les femmes représentent la majorité des réfugiés et des déplacés internes.

Pire, le viol de masse est devenu une véritable stratégie de guerre. 20'000 femmes et filles ont été violées lors des conflits dans les Balkans, au Rwanda elles étaient 250'000. Selon Amnesty International, des milliers de femmes ont également subi des sévices sexuels au Soudan. Le viol des femmes – souvent perpétré sous les yeux de leur mari et de leurs enfants – est une arme de la terreur et de l'humiliation. Après un viol, la femme est souvent exclue de sa communauté, aux yeux de laquelle elle a perdu honneur et dignité. Un voile de silence vient ainsi recouvrir la violence contre les femmes. Ces femmes répudiées, disparues, laissent une société érodée, des familles, des communautés, des structures sociales détruites. D'où l'importance capitale du respect du droit international humanitaire pour la défense de la cause des femmes. C'est là l'une des raisons pour lesquelles je m'engage de toutes mes forces pour le respect du droit international humanitaire, et surtout pour le respect et le renforcement des droits humains. Car les droits de l'homme sont aussi les droits de la femme.

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution qui porte explicitement et exclusivement sur les femmes, leurs droits, leur rôle et leur vulnérabilité particulière dans les conflits armés. Pour les spécialistes de la promotion de la paix, son numéro – 1325 – évoque immédiatement trois mots magiques: "Femmes, paix et sécurité".

La résolution pose trois exigences principales: Elle demande que le rôle et la contribution des femmes soient accrus dans les opérations de paix et qu'elles soient associées aux négociations, que des mesures soient prises pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexuelle lors de conflits armés et que les droits et les besoins des femmes et

des petites filles soient réellement protégés pendant et après les conflits. Elle demande en outre que les États tiennent compte de l'impact spécifique de leurs activités de promotion de la paix sur les hommes et les femmes.

Les Nations Unies appellent les États à établir des plans nationaux d'action pour mettre en œuvre ces objectifs – qu'ils soient impliqués dans un conflit armé ou qu'ils déploient des activités de coopération au développement ou de promotion de la paix. Cette résolution 1325, la Suisse voudrait intensifier sa mise en œuvre. Je suis heureuse que ma fonction de présidente de la Confédération me donne aujourd'hui le privilège de publier le plan d'action de la Suisse. La Suisse est ainsi l'un des premiers pays – avec le Canada, le Royaume Uni, le Danemark et la Norvège – à disposer d'un plan national 1325.

Mesdames et Messieurs,

Il est primordial de veiller activement à la mise en œuvre coordonnée et systématique des objectifs de la résolution 1325, il n'est pas difficile de s'en convaincre. Les livres et les sites Internet abondent de descriptions de cas de femmes qui ne peuvent que subir les événements, accepter l'impunité de leurs agresseurs et n'assister que de loin aux négociations sur les conditions d'un règlement de paix.

Ce mélange de détresse et d'impuissance, qu'évoque de façon si poignante Tracy Chapman, à la fois cause et conséquence de la violence contre les femmes, forme un tragique cercle vicieux. Avec une cruauté particulière, là où les conflits font rage.

Je vous remercie de votre attention

Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération